

DÉCLARATION D'ENFANTS À CHARGE DE 18 à 25 ANS OU DE 21 À 25 ANS INCLUS (SELON LES CLAUSES DU CONTRAT) ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN

SESSION _____ **débutant en** _____

Définition d'enfant à charge aux fins du régime d'assurances :

Enfant à charge : personne admissible qui réside au Canada et qui :

- a moins de 18 ou 21 ans (selon le contrat) et à l'égard de laquelle l'adhérent ou le conjoint de l'adhérent exerce une autorité parentale ou exerçait une autorité parentale jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de la majorité;
- n'a pas de conjoint, a 25 ans ou moins et fréquente à temps complet, à titre d'étudiant dûment inscrit, un établissement d'enseignement et à l'égard de laquelle l'adhérent ou le conjoint de l'adhérent exercerait l'autorité parentale si elle était mineure.

Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Nom de l'établissement scolaire fréquenté	Étudiant à temps plein
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Du _____ Au _____
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Du _____ Au _____
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Du _____ Au _____

Nom et prénom de l'assuré : _____

N° de police
ou groupe ou contrat : _____

N° d'identification
ou certificat ou NAS : _____

Nom du groupe ou du
preneur ou de l'employeur : _____

Signature de l'assuré

Date

Retournez à : Desjardins Sécurité financière,
 compagnie d'assurance vie
 C.P. 3950
 Lévis (Québec) G6V 8C6

Ce formulaire doit être retourné à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie au cours du mois précédant le début de chaque session.